

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 44 631 31 11
Fax +41 44 631 39 10

Zurich, le 10 février 2009

Fonds de stabilisation de la BNS – Moins d’actifs transférés d’UBS

Réduction du montant maximal de 60 milliards à 39,1 milliards de dollars des Etats-Unis

Le fonds de stabilisation de la Banque nationale suisse (BNS) constitué en vue de réaliser les actifs d’UBS (SNB-StabFund) reprendra un montant maximal d’actifs inférieur à celui initialement prévu. La Banque nationale et UBS ont convenu de ne pas transférer certaines catégories d’actifs. Il s’agit d’instruments adossés à des prêts aux étudiants et de titres garantis par des rehausseurs de crédit (assureurs *monoline*). Ainsi, le montant maximal d’actifs à transférer, fixé à l’origine à environ 60 milliards de dollars des Etats-Unis, se réduit à 39,1 milliards de dollars. Conformément à l’accord annoncé le 16 octobre 2008, UBS finance le montant à transférer à hauteur de 10%. La réduction du montant total d’actifs à transférer abaisse considérablement le risque maximal incombant à la BNS, puisque ce dernier passe désormais à environ 35 milliards de dollars des Etats-Unis.

Le portefeuille destiné au fonds de stabilisation, tel qu’il a été communiqué le 16 octobre 2008, a été délibérément calculé sur une large base et conçu comme une limite supérieure. Depuis, l’évolution a montré qu’il n’est plus nécessaire, du point de vue de la stabilité du système financier, de transférer certains instruments financiers au fonds de stabilisation. Des modifications apportées aux règles comptables d’UBS depuis mi-octobre 2008 permettent dorénavant de classer certains actifs comme prêts et créances, de sorte que ceux-ci ne doivent plus être évalués aux prix du marché, mais qu’un simple correctif de valeur suffit lorsque le remboursement des encours doit être durablement remis en question. Aussi un transfert de ces actifs au fonds de stabilisation appliquant des règles comptables comparables ne s’imposait-il donc plus.